

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 6 (1956)
Heft: 1

Artikel: Les comtes de Genève et leur historien
Autor: Dufour, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-78884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISZELLEN - MÉLANGES

LES COMTES DE GENÈVE ET LEUR HISTORIEN

Par ALAIN DUFOUR

Depuis longtemps les historiens genevois attendaient la publication du travail de M. Duparc sur les comtes de Genève¹. Cette étude, d'abord présentée comme thèse à l'Ecole des chartes, reprise et perfectionnée pendant les années où M. Duparc fut archiviste en chef de la Haute-Savoie, puis archiviste au Quai d'Orsay, à Paris, est un travail considérable. Elle repose sur une documentation si étendue, si complète, provenant d'archives savoyardes, turinoises et genevoises, et d'une quantité d'autres sources allant jusqu'aux chansons de geste et aux *rotuli* anglais, qu'il paraît très improbable de trouver désormais un document concernant les comtes de Genève qui lui ait échappé. Ce livre, si bien documenté, qu'on nous permette de le qualifier de limpide : sous chaque phrase on peut reconnaître le texte qui la légitime, cité dans une note. Et si ce texte a déjà été édité ailleurs, il a été le plus souvent revu sur l'original. Parfois le livre est composé d'analyses d'actes, et le lecteur s'essouffle un peu à suivre le dédale de toutes les contestations, arbitrages ou partages que nous rapportent les chartes. Mais, somme toute, l'historien sait gré à l'auteur d'avoir été complet et exact ; et ces qualités de travail éminemment consciencieux permettent d'attacher une grande valeur aux conclusions auxquelles il mène.

Les familiers de l'histoire de Genève remarqueront de prime abord le titre : « comtes de Genève », et non « comtes de Genevois », comme on les appelle coutumièrement. De main de maître, M. Duparc montre, dans son introduction, que les textes non abrégés portent toujours *comes gebennensis*, ce qui doit se traduire par comtes de Genève ; il cite en outre des textes en vieux français qui ne permettent aucun doute : *le comte Humbert de Genève*, *Raout comte de Genève*, *le contéz de Genave*... L'appellation « comte de Genevois » fut usitée dès le XVII^e siècle par des historiens genevois qui désiraient mieux marquer de cette manière que leur ville n'avait jamais dépendu de

¹ PIERRE DUPARC, *Le comté de Genève, IX - XVe siècle*. — Genève, A. Jullien, 1955 ; in-8°, 604 p., tabl. généal., carte. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 39.)

ces dynastes, et par des historiens savoyards, au temps où des apanagés de la maison de Savoie s'intitulaient comtes de Genevois. Or, comté de Genève et Genevois ne sont pas la même chose. Le livre tout entier nous montre comment le comté, qui à sa belle époque, au XII^e siècle, s'étendait à de vastes régions, finit par se réduire à la province qui se nomme aujourd'hui le Genevois, autour et au nord d'Annecy jusqu'aux environs de Genève. C'est après avoir perdu le pays de Vaud, le Faucigny et le pays de Gex, que le comté de Genève, ainsi réduit, encerclé par les états savoyards, tomba aux mains d'Amédée VIII de Savoie, vers 1400.

Après un résumé des diverses hypothèses que les historiens envisagèrent pour expliquer l'origine très obscure des premiers comtes, M. Duparc expose dans son second chapitre les démêlés fameux entre les comtes et les évêques de Genève, démêlés qui remplirent tout le XII^e siècle et durèrent au delà. Ils ont donné lieu à des définitions du pouvoir politique de l'évêque et de celui du comte, qui posent le problème fondamental de l'histoire des uns et des autres : quel est le pouvoir antérieur à l'autre, celui de l'évêque ou celui du comte ? Face à ce problème délicat, M. Duparc soutient une thèse, celle de l'antériorité du pouvoir des comtes. Selon lui, « la ville (de Genève) a échappé aux comtes » (p. 568).

L'accord de Seyssel entre l'évêque et le comte, en 1124, le premier texte réglant les rapports entre ces deux seigneurs, déclare que la ville est à l'évêque qui y règne sans partage, sous la seule suzeraineté de l'empereur ; cet acte ajoute, ailleurs, que le comte rendit hommage et fidélité à l'évêque, reconnaissant qu'il relevait directement de lui après l'empereur, après quoi l'évêque donna au comte son ancien fief, dans la mesure où il pouvait appartenir à un laïc. M. Duparc estime que le comte, en cette occurrence, *abandonna* la ville à l'évêque, supposant qu'il l'avait auparavant possédée ; quant à l'hommage mentionné, il concernerait l'office d'avoué épiscopal que le comte remplissait ; cette avouerie n'est pas mentionnée explicitement ici, mais le sera dans tous les actes suivants, d'où, en revanche, disparaîtra la mention d'un hommage général mal défini. L'expression « dans la mesure où il peut appartenir à un laïc » (*quantum ad laicos pertinet*) conviendrait fort bien à une avouerie ; le « fief ancien » ne serait donc pas le comté, mais l'avouerie. Il y a pourtant un autre acte, cent ans plus tard, qui parle explicitement d'un hommage rendu par le comte à l'évêque pour tout le comté : c'est le traité de Desingy, en 1219. M. Duparc en restreint la portée, en l'expliquant par une situation exceptionnelle, véritable crise dynastique de la maison de Genève.

Le vieux Mallet, qui reste le meilleur historien du Moyen-Age genevois, interprétait, et beaucoup d'historiens après lui, fort différemment cet article du traité de Seyssel. Supposant que les derniers rois de Bourgogne avaient donné à l'évêque le comté de Genève, comme ils le firent pour la Tarentaise (996), le Valais (998) et le Viennois (1023), avec la seule différence que l'acte de donation à l'évêque de Genève aurait été perdu, alors que ceux des autres

évêques se sont conservés, il conclut que le traité de Seyssel contient en ce modeste article la dernière trace de la primitive dépendance du comte vis à vis de l'évêque — avec encore une ultime résurrection de ce vieux droit dans le traité de Desingy, à la faveur des circonstances, très propices à l'évêque.

Voilà donc les deux thèses en présence. Certes, l'on ne pourra plus désormais ne pas tenir compte de la thèse de M. Duparc; mais nous permettrons-nous d'ajouter qu'il ne nous a pas tout à fait convaincu? On ne peut oublier que les derniers rois de Bourgogne, qui avaient perdu leur autorité dans la plus grande partie de leur royaume, ne l'avaient guère conservée que dans quelques évêchés, notamment Genève, Lausanne, Sion. Comment supposer alors une origine régaliennne au pouvoir des comtes de Genève, dont la juridiction se trouve justement dans cette petite région où les rois ont gardé leur autorité ou ne l'ont confiée qu'aux évêques? D'une manière plus générale, on sait les proportions démesurées qu'avait prises la propriété ecclésiastique au haut Moyen-Age, et l'on sait aussi que c'est des démembrements subis par cette propriété que sont nés la plupart des *beneficia*, c'est-à-dire une partie importante des fiefs. Et, pour revenir à nos régions, il nous semble d'autant plus aisé de supposer une origine ecclésiastique au pouvoir des comtes de Genève, que, si cette origine avait été régaliennne, ils ne se seraient pas trouvés dans la position modeste d'avoués de l'évêque, mais plutôt dans celle de protecteur, ayant hérité du roi le *jus patronatus*, ainsi qu'il s'est produit dans les régions où l'autorité des rois a complètement disparu, démembrée entre les grands féodaux, par exemple dans le Midi de la France.

Au reste, on peut fort bien retenir quand même l'hypothèse de M. Duparc à propos de l'accord de Seyssel et du fief qui s'y trouve mentionné: il se pourrait que le fief que nos dynastes tenaient de l'évêque à titre d'avoués de l'église de Genève soit devenu l'essentiel du comté. Il y a eu des cas de ce genre: les avoués de l'abbaye de Saint-Riquier se trouvèrent assez puissants pour prendre le titre de comtes de Pontieu. En France, les seigneurs qui exécutaient la haute justice d'un évêque et conduisaient son armée, exactement ce que faisaient les «avoués» pour une abbaye, se nommaient «vidames» (nos comtes de Genève étaient donc, en bon français, des vidames); or «vidame» est devenu un titre féodal, tout comme «comte» ou «baron». Plus près de chez nous, on sait le parti que les comtes de Savoie tirèrent de leur qualité d'avoués de Saint-Maurice d'Agaune: c'est grâce à cet office qu'ils se rendirent maîtres de tout le Chablais.

Bien entendu, nous nous bornons ici à avancer contre la thèse de M. Duparc une autre hypothèse. Mais cette hypothèse de l'origine ecclésiastique du pouvoir du comte nous semble présenter d'autres avantages encore: elle expliquerait pourquoi l'évêque conserva le droit régalien de frapper monnaie dans tout le comté (p. 439); elle expliquerait aussi pourquoi il ne peut guère y avoir identité entre le comté carolingien et celui d'après 1032, au-

quel il manque les Bauges et le Chablais, comme le remarque M. Duparc (p. 375—376). Enfin nous ne voyons aucunement la nécessité de supposer que Genève ait jamais appartenu au comte (p. 386).

Toute thèse est attaquable, et ce sont celles qui méritent le plus l'attention des historiens qui courent le plus grand risque de l'être. Qu'on n'aille pas croire, au reste, que le livre de M. Duparc ne contient que cela. Après les chapitres sur les démêlés avec l'évêque de Genève, viennent ceux consacrés aux guerres contre les comtes de Savoie, à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e. Combien de coalitions se nouèrent et se dénouèrent, combien de grands mariages conclus à l'occasion d'une paix ou d'un accord, même passagers ! C'est au cours de ces guerres qu'apparaît la première commune de Genève, qui milite alors dans le parti savoyard, parce que l'évêque de la ville est à ce moment partisan du comte de Genève.

M. Duparc nous montre aussi, et il faut lui en savoir particulièrement gré, l'interférence de la grande histoire sur cette histoire régionale ; le rôle, parfois incertain, de l'empereur, en particulier celui du grand Charles IV de Luxembourg ; l'influence considérable du roi de France. C'est l'époque où Philippe VI de Valois assure pour l'un de ses fils l'héritage du Dauphiné. Le fils aîné du roi sera désormais dauphin. Mais dans cette affaire, le comte de Savoie a réussi à s'assurer la possession du Faucigny, qui appartenait aussi aux dauphins. On voit que la situation du comte de Genève devient périlleuse.

Mais la maison de Genève brilla encore d'un bel éclat. Les derniers comtes participèrent à la guerre de Cent-Ans — à un certain moment le comte de Savoie combattait sous l'étendard anglais et celui de Genève dans les rangs français : c'est ainsi que souvent les querelles des petits s'encadrent dans celles des grands —, aux dernières Croisades et à diverses expéditions. Il semble que ces seigneurs terriens, vers la fin, se détachèrent de leur terre et se laissèrent séduire par des destinées lointaines, à l'échelle du monde alors connu. La plus éclatante d'entre elles fut précisément celle du dernier comte de la maison de Genève, Robert, antipape à Avignon de 1378 à 1394 sous le nom de Clément VII.

Après lui, son héritier Humbert de Thoire et Villars, descendant de la famille comtale par sa mère, conserva le comté encore quelques années, puis ce fut l'annexion aux domaines de la maison de Savoie.

Toute la seconde partie du livre de M. Duparc est consacrée à un tableau du comté, de son aspect géographique, ses origines, son administration composée à l'origine de vidomnats, puis de châtelainies, avec, au sommet, la maison du comte ; ses finances, l'organisation de sa justice, celle de l'armée. Une étude de la société, avec la condition des personnes, de l'agriculture et de l'industrie, des voies de communication et du commerce complète ce tableau. C'est dans une étude comme celle-là qu'un auteur peut être tenté de recourir aux ouvrages généraux, étendant à sa région telle description de la vie au Moyen-Age, valable, croit-on, pour toutes les régions. Mais ce

qui fait le très grand intérêt de cette seconde partie, c'est que M. Duparc l'a tirée toute entière des archives du comté de Genève, et en particulier des rouleaux de comptes des châtelains. Cette description si intéressante est donc en même temps tout à fait originale; elle restitue au delà de ce qu'on aurait osé espérer la vie de ce pays au XIV^e siècle (car c'est le siècle que les comptes nous font le mieux connaître). On ne cesse de s'émerveiller à considérer ce que M. Duparc a tiré de ces comptes. Citons par exemple cette description de la famille comtale déménageant de sa résidence d'hiver, à Annecy, dans celle d'été, au château de Clermont: «C'était alors, sur la route d'Annecy à Clermont une vraie procession: la comtesse et ses enfants les plus grands, tous ceux qui pouvaient chevaucher allaient à cheval ou à dos de mulet ou d'âne; les enfants tout jeunes étaient portés à bras d'hommes; les tentures et tapisseries pour les différentes chambres, le linge et autres bagages s'entassaient sur des chariots ou sur des bâts. On n'oubliait même pas les roses ou le perroquet de la comtesse. Pendant ce temps dans le château où la famille comtale devait arriver on ramenait les cheminées, on apportait de la paille fraîche pour les lits, on jonchait le sol de feuillages.» Il suffit d'ajouter que les mots de ce texte sont tirés d'un document comptable. La vie sort du document. N'est-ce pas un bel éloge?

ITALIEN UND DAS PROBLEM DER SCHWEIZERISCHEN NEUTRALITÄT IM SOMMER 1914

*Italienische Akten zur Vorgeschichte des schweizerisch-italienischen
Notenaustausches vom 19. September 1914*

VON EDGAR R. ROSEN

Zur gleichen Zeit, als die schweizerische Neutralitätserklärung des ersten Weltkrieges in einer vom 5. August 1914 datierten Note der Schweizerischen Gesandtschaft in Rom der italienischen Regierung offiziell bekanntgegeben wurde¹, war der italienische Außenminister, Marchese Di San Giuliano, auf das eifrigste bemüht, jegliche Möglichkeit der Entwicklung einer Spannung zwischen beiden Ländern im Keime zu ersticken². Die Politik des zwischen vertraglichen Verpflichtungen, politischen Sympathien und utilitaristischen Erwägungen hin und her gerissenen Leiters der italienischen Diplomatie basierte in jenen Wochen auf dem von ihm immer wiederholten Grundsatz

¹ Cf. Ministero degli Affari Esteri, Commissione per la pubblicazione dei Documenti Diplomatici Italiani. *I Documenti Diplomatici Italiani*, Quinta Serie, 1914–1918, Vol. 1 (2 agosto – 16 ottobre 1914), Roma 1954, p. 42–43.

² Cf. a. a. O., p. 30.